

Article 1 – Présentation du Service

INDIGO® weel est un service de vélos et scooters en libre-service ne nécessitant ni bornes interactives ni points d'accroche pour souscrire au service ou utiliser un vélo ou un scooter (ci-après dénommé collectivement les « **Services** » et individuellement le « **Service Vélo** » et le « **Service Scooter** »), proposé par la société INDIGO MOBILITES, société par actions simplifiée au capital de 20.000 Euros dont le siège social est situé 4 Place de la Pyramide, Immeuble Ile-de-France, Bâtiment A, 92800 Puteaux/La Défense, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 832 988 505 (ci-après dénommée la « **Société** ») via le site Internet www.indigoweel.com (ci-après dénommé le « **Site** ») et l'application mobile INDIGO® weel (ci-après dénommée l' « **Application** »).

Les présentes CGAU régissent la mise à disposition des Services pour les personnes physiques pour leur usage personnel (ci-après dénommées le(s) « **Utilisateur(s)** ») dans les conditions définies ci-après.

Article 2 – Définitions

Abonnement : désigne tout abonnement souscrit par l'Utilisateur dans le cadre du Service Vélo, tel que défini à l'article 4.1.2 des CGAU ainsi que sur le Site et/ou l'Application.

CGAU : désigne les présentes conditions générales d'accès et d'utilisation du Service.

Compte : désigne le compte créé par l'Utilisateur sur l'Application, permettant par la suite d'utiliser le Service.

Scooter : désigne le véhicule à deux-roues motorisé dont la vitesse maximale est égale ou supérieure à 6 km/ h et ne dépasse pas 45 km/ h, équipé d'un moteur d'une cylindrée ne dépassant pas 50 cm³ et d'une puissance maximale nette n'excédant pas 4 kilowatts, et mis en location par la Société dans le cadre du Service Scooter.

Session : désigne la période d'utilisation du Vélo ou du Scooter par l'Utilisateur, débutant à compter du déverrouillage du Vélo ou du Scooter lors de sa prise en location et se terminant au moment de la clôture de la location par l'Utilisateur, incluant toute utilisation au-delà de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée.

Service Clients : désigne le service clients de la Société, pouvant être contacté par l'Utilisateur pour toute question relative aux Services, soit via la rubrique Contactez-Nous de l'Application, soit par email à l'adresse indigoweel@group-indigo.com, soit par courrier postal avec accusé de réception à l'adresse suivante : Indigo Mobilités – Service Client – Immeuble Ile de France, Bâtiment A, 4 place de la Pyramide - TSA 43214 - 92919 LA DEFENSE Cedex.

Smartphone : désigne un téléphone mobile disposant en général d'un écran tactile, d'un appareil photographique numérique, des fonctions d'un assistant numérique personnel et de certaines fonctions d'un ordinateur portable. Dans le cadre du Service, le Smartphone utilisé par l'Utilisateur doit fonctionner avec un des systèmes d'exploitation suivants : Android (version 4.3 ou supérieure) ou iOS (version 9 ou supérieure).

Vélo : désigne le véhicule à deux-roues non motorisé, dont la capacité motrice est activée par un mouvement circulaire des jambes de l'Utilisateur, et mis en location par la Société dans le cadre du Service Vélo.

Zone de Couverture : désigne la zone géographique à l'intérieure de laquelle les Services sont fournis par la Société à l'Utilisateur ; au-delà de laquelle l'Utilisateur ne peut notamment plus valablement restituer un Vélo ou un Scooter sans se voir appliquer les Pénalités définies à l'article 11.1 des présentes CGAU. Cette Zone de Couverture est matérialisée ville par ville par un fond vert appliqué sur la carte de l'Application montrant les vélos ou scooters disponibles.

Article 3 – Cadre Juridique – Conditions contractuelles

Les Services proposés par la Société sont soumis quant à leur description et leurs modalités d'exécution (i) à la présentation des Services accessible sur le Site, l'Application et les réseaux sociaux, (ii) aux CGAU, et (iii) aux informations affichées sur les Vélos ou les Scooters ainsi que sur le Site et l'Application. Cet ensemble de conditions, qui ont chacune la même valeur contractuelle, constitue le contrat qui lie la Société à l'Utilisateur (ci-après le « **Contrat** ») une fois son Compte créé.

Toute Utilisation des Services par l'Utilisateur, suivant les processus décrits à l'Article 6 ci-après, emporte l'acceptation pleine, entière et sans réserve des CGAU par l'Utilisateur. L'Utilisateur renonce expressément à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions, en validant les conditions du Contrat dans le cadre du processus de création et de validation de son Compte. Les CGAU prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières de vente ou d'achat de l'Utilisateur qui n'auraient pas été expressément acceptées par la Société.

Les CGAU s'appliquent à toute utilisation des Services par un Utilisateur et sont disponibles à tout moment sur le Site et l'Application.

L'Utilisateur s'engage à prendre connaissance des CGAU et à les accepter avant la première utilisation des Services en cochant la case afférente. L'Utilisateur est informé que le seul fait d'utiliser les Services implique l'acceptation entière et sans réserve de l'intégralité des stipulations prévues dans les CGAU. Il reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des CGAU ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique d'un document.

La Société se réserve le droit de modifier les CGAU à tout moment, sans préavis. Les CGAU telles que modifiées ne seront toutefois applicables et opposables à l'Utilisateur qu'à la condition *sine qua non* que celui-ci ait accepté ces dernières, en cochant la case prévue à cet effet, dans le cadre de l'utilisation des Services immédiatement postérieure à ces modifications. A défaut d'acceptation des nouvelles CGAU telles que modifiées, l'Utilisateur ne pourra accéder et utiliser les Services.

Article 4 - Description des Services

4.1 Présentation du Service Vélo

Le Service Vélo permet à l'Utilisateur, après avoir créé un Compte sur l'Application, d'utiliser un Vélo selon les modalités décrites ci-après.

Le Service Vélo est un service de location de vélos en libre-service sans bornes interactives ni points d'attaches, permettant la prise et la restitution de Vélos en tout lieu, dans la limite de la Zone de Couverture portée à la connaissance de l'Utilisateur.

Le Vélo est équipé d'un boîtier connecté équipé d'un verrou mécanique, permettant à l'Utilisateur d'emprunter et de restituer un Vélo.

La location d'un Vélo peut être effectuée selon deux modes distincts :

- La location facturée au temps passé (par tranches d'une durée prédéterminée);
- La location dans le cadre d'un Abonnement préalablement souscrit.

4.1.1 Présentation de la facturation au temps passé

Les Sessions sont facturées par tranches entières successives de 30 (trente) minutes (ci-après une « **Tranche** » ou des « **Tranches** »), toute Tranche commencée étant due en entier.

La facturation par Tranche sur une période de vingt-quatre heures successives, ne pourra toutefois être supérieure à dix (10) Tranches. Au-delà de la dixième Tranche à l'intérieur d'une même période de vingt-quatre heures, l'Utilisateur sera facturé, pour cette période, d'un montant forfaitaire correspondant au montant de l'Abonnement journalier.

4.1.2 Présentation des Abonnements

Les Abonnements proposés dans le cadre du Service Vélo sont les suivants :

Nom	Description
ABONNEMENT JOURNALIER	<ul style="list-style-type: none">✓ L'Abonnement inclut un nombre illimité de Sessions, pour une période de vingt-quatre (24) heures consécutives débutant au moment de la souscription à l'Abonnement journalier considéré.
ABONNEMENT MENSUEL	<ul style="list-style-type: none">✓ L'Abonnement inclut une période d'utilisation de cent-vingt (120) minutes (soit 2 heures) débutant au cours d'une période de minuit à minuit le jour suivant (ci-après un « Jour »), utilisables dans le cadre d'un nombre de Sessions illimitées. <p>Toute Session aboutissant au dépassement du volume de minutes inclus dans l'Abonnement donnera lieu à la facturation hors Abonnement, sur la base de Tranche telle que définie à l'article 4.1.1 ci-dessus, de la ou des Tranches excédentaires successives.</p> <p>Toute Session au-delà du volume de minutes inclus dans l'Abonnement, débutant un même Jour donnera lieu à la facturation hors Abonnement, sur la base de Tranche telle que définie à l'article 4.1.1 ci-dessus, de l'intégralité des Tranches la constituant.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Abonnement valable trente (30) jours de date à date, à compter du jour de sa souscription.
<p style="text-align: center;">ABONNEMENT SEMESTRIEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'Abonnement inclut une période d'utilisation de cent-vingt (120) minutes (soit 2 heures) débutant au cours d'une période de minuit à minuit le jour suivant (ci-après un « Jour »), utilisables dans le cadre d'un nombre de Sessions illimitées. <p>Toute Session aboutissant au dépassement du volume de minutes inclus dans l'Abonnement donnera lieu à la facturation hors Abonnement, sur la base de Tranche telle que définie à l'article 4.1.1 ci-dessus, de la ou des Tranches excédentaires successives.</p> <p>Toute Session au-delà du volume de minutes inclus dans l'Abonnement, débutant un même Jour donnera lieu à la facturation hors Abonnement, sur la base de Tranche telle que définie à l'article 4.1.1 ci-dessus, de l'intégralité des Tranches la constituant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Abonnement valable 6 mois de date à date à compter du jour de sa souscription.
<p style="text-align: center;">ABONNEMENT ANNUEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'Abonnement inclut une période d'utilisation de cent-vingt (120) minutes (soit 2 heures) débutant au cours d'une période de minuit à minuit le jour suivant (ci-après un « Jour »), utilisables dans le cadre d'un nombre de Sessions illimitées. <p>Toute Session aboutissant au dépassement du volume de minutes inclus dans l'Abonnement donnera lieu à la facturation hors Abonnement, sur la base de Tranche telle que définie à l'article 4.1.1 ci-dessus, de la ou des Tranches excédentaires successives.</p> <p>Toute Session au-delà du volume de minutes inclus dans l'Abonnement, débutant un même Jour donnera lieu à la facturation hors Abonnement, sur la base de Tranche telle que définie à l'article 4.1.1 ci-dessus, de l'intégralité des Tranches la constituant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Abonnement valable un an de date à date à compter du jour de sa souscription.

La fin anticipée d'un Abonnement, par exemple en cas de suppression du Compte de l'Utilisateur, ne donnera lieu à aucun remboursement, même partiel, du prix de l'Abonnement.

4.1.3 Disponibilité du Service et période d'Utilisation du Vélo

L'Utilisateur peut louer un Vélo pour un nombre de Sessions illimité, sous réserve de disponibilité et de respect des conditions propres aux Abonnements. Une Session ne pourra toutefois pas excéder une durée de 24 (vingt-quatre) heures consécutives (ci-après la « **Durée d'Utilisation Continue Autorisée** »).

En cas de litige sur la Durée d'Utilisation du Service par l'Utilisateur, seules les données délivrées par le serveur informatique de la Société feront foi. Au-delà de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée, le Vélo sera considéré comme non restitué et la Société se réserve le droit de prélever le montant correspondant aux pénalités définies à l'article 11.1.1 des présentes CGAU, par prélèvement direct sur la Carte de l'Utilisateur, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément.

Le Service Vélo est accessible dans la limite des Vélos disponibles sur le territoire d'implantation du Service, sauf en cas de panne momentanée, de force majeure ou d'édiction par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la mise à disposition des Vélos ou de la circulation cycliste sur le territoire d'implantation du Service.

La Société fera ses meilleurs efforts pour informer en temps réel l'Utilisateur des conditions de disponibilité du Service et des Vélos via le Site et/ou l'Application.

4.2 Présentation du Service Scooter

Le Service Scooter permet à l'Utilisateur, après avoir créé un Compte sur l'Application, d'utiliser un Scooter selon les modalités décrites ci-après.

Le Service Scooter est un service de location de scooters en libre-service sans bornes interactives ni points d'attaches, permettant la prise et la restitution de Scooters en tout lieu, dans la limite de la Zone de Couverture portée à la connaissance de l'Utilisateur.

Le Scooter est équipé d'un boîtier connecté, permettant à l'Utilisateur d'emprunter et de restituer le Scooter via l'Application.

La location d'un Scooter ne s'effectue que sur le mode de la location facturée au temps passé (par tranches d'une durée prédéterminée).

4.2.1 Conditions d'accès au Service Scooter

Pour s'inscrire, accéder et utiliser le Service Scooter, l'Utilisateur doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- être majeur (avoir au moins 18 ans) à la date de demande d'inscription au Service Scooter ;
- être titulaire d'une carte nationale d'identité (pour les ressortissants français ou originaires d'un pays de l'Espace Economique Européen et la Suisse) ou d'un passeport en cours de validité ;
- être titulaire d'un permis de conduire français (catégories AM, A, A1, A2 ou B) en cours de validité.

Un permis « blanc » ou à validité restreinte, une déclaration de perte ou de vol du permis de conduire, ou une attestation ou permis de conduire provisoire, ne permettent ni l'inscription au Service Scooter, ni la location d'un Scooter.

- être titulaire d'une carte bancaire à son nom, conformément aux dispositions de l'article 5.1.1.2 des présentes CGAU ;
- Ne pas être débiteur, auprès de la Société, de somme(s) due(s) et restée(s) impayée(s) au titre d'une précédente utilisation des Services Vélo ou Scooter.

4.2.2 Présentation de la facturation au temps passé

Les Sessions sont facturées par tranches entières successives de 30 (trente) minutes (ci-après une « **Tranche** » ou des « **Tranches** »), toute Tranche commencée étant due en entier.

4.2.3 Disponibilité du Service Scooter et période d'utilisation

L'Utilisateur peut louer un Scooter pour un nombre de Sessions illimité, sous réserve de disponibilité. La période de disponibilité du Service Scooter est toutefois circonscrite à l'intérieur d'une plage horaire quotidienne, allant de 7 heures à 23 heures (ci-après la « **Période de Disponibilité** »). L'Utilisateur aura toutefois la possibilité de réserver un Scooter dès 6H50 (pour un début d'utilisation du Scooter à compter de 7H) et ne pourra plus réserver de Scooter à partir de 22H45.

En cas de litige sur la Période de Disponibilité du Service par l'Utilisateur, seules les données délivrées par le serveur informatique de la Société feront foi.

Le Service est accessible dans la limite des Scooters disponibles sur le territoire d'implantation du Service, sauf en cas de panne momentanée, de force majeure ou d'édiction par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la mise à disposition des Scooters ou de la circulation des véhicules à deux-roues motorisés sur le territoire d'implantation du Service.

La Société fera ses meilleurs efforts pour informer en temps réel l'Utilisateur des conditions de disponibilité du Service et des Scooters via le Site et/ou l'Application.

Article 5 – Modalités de souscription aux Services

5.1. Souscription aux Services

5.1.1 Création d'un Compte

5.1.1.1 Création d'un Compte pour le Service Vélo uniquement

Afin de pouvoir utiliser le Service Vélo, l'Utilisateur crée un Compte en remplissant le formulaire d'inscription dans l'Application.

L'Utilisateur :

- ✓ choisit son identifiant (email), qui lui permettra par la suite de se connecter et d'accéder aux informations de son Compte,
- ✓ saisit ses coordonnées (nom, prénom) sachant que, pour les Utilisateurs disposant d'un compte Facebook ou Google, il leur est proposé de se connecter directement par l'intermédiaire de leur compte Facebook ou Google,
- ✓ accepte les CGAU, la Politique de Confidentialité et les conditions générales d'utilisation de l'Application, en cochant la case prévue à cet effet.

Une fois ces éléments renseignés, l'Utilisateur doit ensuite :

- ✓ indiquer sa date de naissance, afin de pouvoir confirmer que son âge lui permet d'avoir accès au Service Vélo ;
- ✓ consentir au transfert de ses données à caractère personnel à des partenaires de la Société situés en dehors de l'Union Européenne, pour les besoins de l'administration et la maintenance technique du Service Vélo, ainsi que pour la gestion du service clients ;
- ✓ formuler ses préférences en matière de consentement à recevoir des newsletters et messages commerciaux de la Société ou de ses partenaires, le consentement à recevoir de tels messages étant facultatif.

Une fois ces informations complétées, l'Utilisateur est invité à s'enregistrer. Il recevra alors un code de vérification, à l'adresse email précédemment indiquée. L'Utilisateur devra alors :

- ✓ Entrer ce code de vérification dans l'Application,
- ✓ Définir un mot de passe,
- ✓ Confirmer son mot de passe.

Une fois enregistré, l'Utilisateur doit alors choisir le ou les Services auxquels il souhaite avoir accès. Si l'Utilisateur choisit le Service Vélo uniquement, il est alors redirigé sur la carte lui indiquant où se trouvent les Vélos disponibles.

Pour la création de son Compte, l'Utilisateur est seul responsable du choix de ses identifiants et de ses coordonnées, notamment à l'égard des droits des tiers en matière d'usurpation d'identité ou de droits de propriété intellectuelle, et de celui de son mot de passe, ainsi que du maintien de leur caractère confidentiel et, à défaut, de toutes conséquences.

En cas de perte ou d'oubli de son identifiant, l'Utilisateur doit s'adresser au Service Client.

En cas de perte ou d'oubli de son mot de passe, l'Utilisateur est invité à se référer à la procédure indiquée via l'hyperlien « *mot de passe oublié* » dans l'Application. Dans ce cadre, l'Utilisateur doit indiquer son identifiant (numéro de téléphone mobile ou adresse email) ; un code de vérification lui sera alors transmis via l'identifiant indiqué. L'Utilisateur sera alors redirigé vers une page sur laquelle il devra (i) entrer le code de vérification précédemment transmis et (ii) définir un nouveau mot de passe. L'Utilisateur devra enfin enregistrer ces informations afin d'activer son nouveau mot de passe.

Afin de pouvoir utiliser le Service Vélo, l'Utilisateur doit ensuite renseigner ses coordonnées bancaires et approvisionner son Compte d'un montant minimum, tel qu'indiqué sur l'Application et/ou sur le Site.

Dans ce cadre :

- Seuls les paiements par cartes bancaires des réseaux CB, Visa, MasterCard et American Express sont acceptés, à l'exception des cartes de paiement prépayées (ci-après les « **Cartes** »),
- L'Utilisateur autorise la Société à débiter sur la carte bancaire enregistrée sur son Compte le montant dû au titre de l'Abonnement et/ou des autres usages payants du Service, tel que détaillé dans les CGAU. Dans cette optique, les coordonnées de la carte bancaire de l'Utilisateur sont enregistrées via un système de sécurisation de paiement en ligne auprès de la société STRIPE dans les conditions prévues à l'article 10.2 des CGAU,
- L'accès au Service Vélo nécessite que le Compte de l'Utilisateur indique une carte bancaire valide.

Une fois l'ensemble de ces étapes effectué, l'Utilisateur pourra consulter le solde de son Compte directement dans l'Application, et un relevé de ses Sessions sera disponible sur son Compte dans la rubrique « Historique de mes trajets ». En cas de réclamation sur l'une de ses

Sessions, l'Utilisateur devra fournir le numéro du Vélo correspondant, ainsi que les heures de prise et de dépose du Vélo.

N'étant pas tenu de vérifier l'identité de chaque Utilisateur, la Société, ne saurait être tenue pour responsable en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement ou du Compte d'un Utilisateur.

La Société se réserve le droit de refuser ou d'annuler la création d'un Compte ou l'accès au Service Vélo à tout Utilisateur ne remplissant pas les conditions requises par les CGAU.

5.1.1.2 Création d'un Compte pour le Service Scooter

Afin de pouvoir utiliser le Service Scooter, l'Utilisateur crée un Compte en remplissant le formulaire d'inscription dans l'Application.

L'Utilisateur :

- ✓ choisit son identifiant (email), qui lui permettra par la suite de se connecter et d'accéder aux informations de son Compte,
- ✓ saisit ses coordonnées (nom, prénom) sachant que, pour les Utilisateurs disposant d'un compte Facebook ou Google, il est proposé de se connecter directement par l'intermédiaire de leur compte Facebook ou Google,
- ✓ accepte les CGAU, la Politique de Confidentialité et les conditions générales d'utilisation de l'Application, en cochant la case prévue à cet effet.

Une fois ces éléments renseignés, l'Utilisateur doit ensuite :

- ✓ indiquer sa date de naissance, afin de pouvoir confirmer que son âge lui permet d'avoir accès au Service Scooter ;
- ✓ consentir au transfert de ses données à caractère personnel à des partenaires de la Société situés en dehors de l'Union Européenne, pour les besoins de l'administration et la maintenance technique du Service Scooter, ainsi que pour la gestion du service clients ;
- ✓ formuler ses préférences en matière de consentement à recevoir des newsletters et messages commerciaux de la Société ou de ses partenaires, le consentement à recevoir de tels messages étant facultatif.

Une fois ces informations complétées, l'Utilisateur est invité à s'enregistrer. Il recevra alors un code de vérification, à l'adresse email précédemment indiquée. L'Utilisateur devra alors :

- ✓ Entrer ce code de vérification dans l'Application,
- ✓ Définir un mot de passe,
- ✓ Confirmer son mot de passe.

Une fois enregistré, l'Utilisateur doit, afin de finaliser son inscription :

- ✓ télétransmettre les documents visés à l'article 4.2.1, indispensables pour l'accès et l'utilisation du Service Scooter, ainsi qu'une photographie de son visage (selfie), afin de s'assurer que l'Utilisateur s'inscrivant au Service Scooter est bien la personne physique détentrice des pièces justificatives ;
- ✓ indiquer son adresse postale complète, aux fins de gestion d'éventuelles contraventions futures dans le cadre du Service Scooter.

La création d'un Compte pour le Service Scooter permet également d'accéder au Service Vélo.

Pour la création de son Compte, l'Utilisateur est seul responsable du choix de ses identifiants et de ses coordonnées, notamment à l'égard des droits des tiers en matière d'usurpation

d'identité ou de droits de propriété intellectuelle, et de celui de son mot de passe, ainsi que du maintien de leur caractère confidentiel et, à défaut, de toutes conséquences.

En cas de perte ou d'oubli de son identifiant, l'Utilisateur doit s'adresser au Service Client.

En cas de perte ou d'oubli de son mot de passe, l'Utilisateur est invité à se référer à la procédure indiquée via l'hyperlien « *mot de passe oublié* » dans l'Application. Dans ce cadre, l'Utilisateur doit indiquer son identifiant (adresse email) ; un code de vérification lui sera alors transmis via l'identifiant indiqué. L'Utilisateur sera alors redirigé vers une page sur laquelle il devra (i) entrer le code de vérification précédemment transmis et (ii) définir un nouveau mot de passe. L'Utilisateur devra enfin enregistrer ces informations afin d'activer son nouveau mot de passe.

Afin de pouvoir utiliser les Services, l'Utilisateur doit ensuite renseigner ses coordonnées bancaires et approvisionner son Compte d'un montant minimum, tel qu'indiqué sur l'Application et/ou sur le Site.

Dans ce cadre :

- Seuls les paiements par cartes bancaires des réseaux CB, Visa, MasterCard et American Express sont acceptés, à l'exception des cartes de paiement prépayées (ci-après les « **Cartes** »),
- L'Utilisateur autorise la Société à débiter sur la carte bancaire enregistrée sur son Compte le montant dû au titre de l'Abonnement et/ou des autres usages payants des Services, tel que détaillé dans les CGAU. Dans cette optique, les coordonnées de la carte bancaire de l'Utilisateur sont enregistrées via un système de sécurisation de paiement en ligne auprès de la société STRIPE dans les conditions prévues à l'article 10.2 des CGAU,
- L'accès aux Services nécessite que le Compte de l'Utilisateur indique une carte bancaire valide.

Une fois l'ensemble de ces étapes effectué, l'Utilisateur pourra consulter le solde de son Compte directement dans l'Application, et un relevé de ses Sessions sera disponible sur son Compte dans la rubrique « Historique de mes trajets ». En cas de réclamation sur l'une de ses Sessions, l'Utilisateur devra fournir le numéro d'immatriculation du Scooter correspondant, ainsi que les heures de prise et de dépose du Scooter.

La Société ne saurait être tenue pour responsable en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement ou du Compte d'un Utilisateur.

La Société se réserve le droit de refuser ou d'annuler la création d'un Compte ou l'accès aux Services à tout Utilisateur ne remplissant pas les conditions requises par les CGAU.

5.1.1.3 Ajout du Service Scooter à un Compte Service Vélo existant

Un Utilisateur ayant déjà un Compte Service Vélo existant pourra ajouter à ce même Compte le Service Scooter, sous réserve de remplir les conditions d'accès et d'utilisation du Service Scooter définies à l'article 4.2.1 des présentes CGAU.

Dans un tel cas, l'Utilisateur est invité à suivre, dans l'Application, la procédure lui permettant de compléter son Compte, et notamment :

- ✓ télétransmettre les documents visés à l'article 4.2.1, indispensables pour l'accès et l'utilisation du Service Scooter, ainsi qu'une photographie de son visage (selfie), afin de s'assurer que l'Utilisateur s'inscrivant au Service Scooter est bien la personne physique détentrice des pièces justificatives ;
- ✓ indiquer son adresse postale complète, aux fins de gestion d'éventuelles contraventions futures dans le cadre du Service Scooter.

Une fois l'ensemble de ces étapes effectué et validé, l'Utilisateur pourra accéder et utiliser le Service Scooter, de façon complémentaire au Service Vélo.

5.1.2 Sécurité, perte, vol des identifiants et/ou du mot de passe

Lors de la création de son Compte, l'Utilisateur renseigne un email valide qui est utilisé comme identifiant, et choisit un mot de passe répondant aux conditions de complexité requises par l'Application.

L'identifiant et le mot de passe définis ci-dessus sont strictement confidentiels et à usage personnel. De ce fait, l'Utilisateur s'engage à ne pas les divulguer à quiconque et de quelque manière que ce soit. L'Utilisateur est seul responsable de leur garde et sera présumé responsable de toute utilisation des Services et plus largement de tous les actes et agissements opérés depuis ou via son Compte. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant ou de son mot de passe, l'Utilisateur s'engage à en avvertir le Service Clients dès qu'il en a connaissance.

5.1.3 Suppression d'un Compte

L'Utilisateur peut à tout moment demander la suppression de son Compte en envoyant une demande en ce sens par email au Service Clients à : indigoweel@group-indigo.com. La suppression du Compte ne sera effective qu'après la fin de toute Session en cours et mettra fin à tout Abonnement en cours, sans possibilité de remboursement.

Toute suppression de Compte à la demande de l'Utilisateur donnera cependant lieu à remboursement du crédit disponible sur le Compte de l'Utilisateur et resté non utilisé, hors courses offertes et portées au crédit du Compte de l'Utilisateur lors de transactions antérieures. La Société, sans préjudice de tout recours ou action en vue de recouvrer le montant intégral de sa créance, pourra toutefois, avant tout prélever sur ce solde créditeur toutes sommes dues par l'Utilisateur dans le cadre des Services et non totalement réglées au jour de la demande de suppression du Compte.

En cas de manquement par l'Utilisateur aux dispositions des présentes CGAU, la Société se réserve le droit de procéder à la suppression du Compte, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure envoyée à l'Utilisateur par courrier électronique, restée infructueuse pendant une durée de sept (7) jours calendaires à compter de son envoi.

La Société se réserve le droit de suspendre toute nouvelle demande de création de Compte pour tout Utilisateur dont le Compte a déjà été supprimé pour manquement par l'Utilisateur aux dispositions des CGAU (notamment si le Compte a été supprimé pour impayé sans que l'Utilisateur ait régularisé sa situation).

La résiliation d'un Compte entraîne dans tous les cas la suppression des Abonnements de l'Utilisateur attachés à ce Compte.

5.2 Modalités de rétractation

Dans le cadre d'un Abonnement, l'Utilisateur, s'il est une personne physique non professionnelle, est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation, conformément aux prescriptions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation. Ce droit ne peut être exercé par l'Utilisateur qu'à l'intérieur d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date de sa commande.

Dans ce cas, l'Utilisateur informe le Service Client de sa décision de se rétracter en retournant avant l'expiration du délai susvisé, par courrier postal avec accusé de réception au Service Clients (Indigo Mobilités – Service Client – Immeuble Ile de France, Bâtiment A, 4 place de la Pyramide - TSA 43214 - 92919 LA DEFENSE Cedex) ou par courriel (indigoweel@group-indigo.com):

- le formulaire de rétractation, soit précédemment envoyé à l'Utilisateur par courrier électronique confirmant sa souscription à l'Abonnement, soit téléchargeable via le lien ci-dessous, dûment rempli, ou
- tout autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

[Formulaire de rétractation Indigo Mobilités.docx](#)

Si le Service n'a pas commencé avant l'expiration du délai de rétractation, l'Utilisateur sera remboursé de l'intégralité des sommes versées.

Si le Service a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, l'Utilisateur sera remboursé des sommes versées, déduction faite (i) du temps d'utilisation du service, prorata temporis, et (ii) le cas échéant, du montant correspondant au nombre de jours d'Abonnement souscrit jusqu'au jour de la demande de rétractation.

Article 6 - Modalités d'utilisation des Services

6.1 Modalités d'utilisation du Vélo

6.1.1 Modalités d'emprunt d'un Vélo

Le Service Vélo est uniquement accessible depuis un Smartphone via l'Application, le Site ne permettant que d'accéder à des présentations et informations sur le Service Vélo.

Pour disposer d'un Vélo, l'Utilisateur devra donc disposer d'un téléphone portable de type Smartphone ainsi que d'un accès à Internet lui permettant de télécharger puis d'utiliser l'Application.

Une fois l'Application installée sur son Smartphone, la création de son Compte effectuée et les fonctionnalités Bluetooth et de géolocalisation de son Smartphone activées, l'Utilisateur pourra visualiser les Vélos disponibles à la location à proximité de lui, ainsi que dans les limites de la Zone de Couverture.

Une fois à proximité du Vélo, l'Utilisateur pourra le déverrouiller grâce à l'Application. Pour ce faire, l'Utilisateur devra presser le bouton « Déverrouiller » affiché en bas de son écran puis pointer le capteur de l'appareil photo qui équipe son Smartphone vers le QR code situé sur le cadenas à l'arrière du Vélo.

Si l'Utilisateur détient du crédit sur son Compte, a préalablement accepté les CGAU, et sous réserve de disponibilité du réseau télécom permettant la connexion entre l'Application et le Vélo, le verrou du Vélo s'ouvrira automatiquement.

L'Utilisateur pourra alors utiliser le Vélo.

Pour déverrouiller le Vélo, et à défaut de pouvoir lire le QR code avec succès, qu'elle qu'en soit la raison, l'Utilisateur peut également choisir de saisir manuellement, dans l'Application, le numéro d'identification situé sur le côté du Vélo.

Un délai de trois (3) minutes est imposé à l'Utilisateur entre deux Sessions.

6.1.2 Modalités de verrouillage d'un Vélo pendant la location (« Pause-café »)

Dans le cadre de l'utilisation d'un Vélo hors Abonnement ou, pour les Abonnements, au-delà du volume de minutes inclus dans l'Abonnement, il est possible de verrouiller le Vélo en cours de location. La Session est alors clôturée mais le temps restant non consommé sur la Tranche entamée est toujours disponible sans surcoût jusqu'à son expiration.

Pour verrouiller son Vélo en cours de location, l'Utilisateur doit fermer manuellement le verrou présent à l'arrière du Vélo et indiquer la fin de la Session dans l'Application. Ultérieurement et dans un délai ne pouvant excéder le délai d'expiration de la Tranche en cours (ci-après dénommé « **Délai d'Attente** »), l'Utilisateur pourra librement reprendre le Vélo précédemment verrouillé (sous réserve de sa disponibilité) ou n'importe quel autre Vélo verrouillé à proximité, et poursuivra ainsi, dans le cadre d'une nouvelle Session, la Tranche entamée antérieurement au verrouillage du Vélo. L'Utilisateur disposera alors sans surcoût du temps restant sur la Tranche entamée lors de la Session précédente.

Si l'Utilisateur ne reprend aucun Vélo dans le Délai d'Attente, il perd alors définitivement le bénéfice du temps restant sur la Tranche entamée lors de la Session précédente.

L'Utilisateur est informé que, pendant le Délai d'Attente, la Tranche en cours au moment du verrouillage du Vélo continue d'être décomptée et ne saurait excéder sa durée totale de trente (30) minutes.

L'Utilisateur peut effectuer un ou plusieurs verrouillages de Vélo (Pause-café) à l'intérieur d'une même Tranche, dans la limite du délai d'expiration de cette Tranche.

L'Utilisateur est également informé que le verrouillage du Vélo, conformément aux dispositions du présent article, ne constitue pas une garantie de disponibilité ultérieure du Vélo durant le Délai d'Attente, ce dernier pouvant être emprunté à tout moment par un autre Utilisateur.

6.1.3 Modalités de restitution d'un Vélo

Pour restituer le Vélo, l'Utilisateur devra déposer son Vélo dans la Zone de Couverture et à proximité immédiate (soit dans un rayon de 10 mètres) d'un des espaces de stationnement signalés sur l'Application.

L'Utilisateur, pour clôturer sa Session, devra alors fermer manuellement le verrou présent à l'arrière du Vélo. Il est également obligatoire à l'Utilisateur d'indiquer la fin de sa Session sur l'Application.

Si un Vélo n'est pas garé dans la Zone de Couverture signalée sur l'Application, il sera alors considéré comme mal positionné et des pénalités pourront s'appliquer, conformément à l'article 11.1.1 des CGAU.

Lors de sa restitution, l'Utilisateur doit garer le Vélo d'une manière discrète, qui n'entrave pas la circulation piétonne ou routière, et qui préserve le Vélo de tout dégât éventuel.

6.1.4 Restrictions à l'utilisation du Service Vélo

L'accès au Service Vélo est interdit aux personnes de moins de 16 ans, accompagnés ou non.

Le Service est accessible aux mineurs ayant entre 16 ans révolus et 18 ans ; l'achat de l'Abonnement peut être réalisé par le représentant légal et/ou sous sa responsabilité.

Ainsi, et comme défini à l'article 8 des présentes CGAU, le parent ou représentant légal de tout mineur abonné au Service Vélo, sera tenu responsable pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du Service Vélo.

Les identifiants et mots de passe sont strictement personnels, il est donc interdit à l'Utilisateur de prêter, louer ou céder ses identifiants et/ou mots de passe permettant l'accès au Service Vélo.

L'Utilisateur est autorisé à utiliser le Vélo conformément aux CGAU et pour un usage privé et raisonnable, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable, en particulier les dispositions du Code de la Route ;
- toute utilisation en relation avec une activité illégale, immorale ou contraire aux bonnes mœurs ;
- toute utilisation du Vélo pouvant mettre en péril l'Utilisateur ou des tiers, notamment sous l'empire de l'alcool ou de drogues ;
- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le Vélo ;
- toute utilisation du Vélo de façon irréfléchie ou dangereuse ;
- toute utilisation à des fins ou dans un cadre professionnel ;
- toute utilisation du Vélo par une personne autre que l'Utilisateur ;
- tout stationnement du Vélo dans des espaces privés (intérieurs de propriétés privées, de copropriétés, jardins ou cours privées, etc ...);
- le transport de quelque passager que ce soit, de quelque façon que ce soit ;
- le transport de quelque animal que ce soit, de quelque façon que ce soit ;
- le transport de tout élément/objet illégal ou dangereux ;
- le transport dans le panier avant d'une charge supérieure à 5 kg ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du Vélo ;
- tout acte ou tentative de forçage, crochetage, modification ou réparation du Vélo de quelque manière que ce soit ;
- tout ajout d'accessoire(s) ou de tout autre objet sur le Vélo ;
- tout verrouillage du Vélo autrement que de la manière indiquée aux CGAU ou l'absence de verrouillage ;
- et plus généralement, toute utilisation anormale d'un Vélo.

Le Vélo ne peut supporter une charge totale supérieure à 120 kg.

La Société se réserve le droit de résilier le Compte de l'Utilisateur de plein droit et sans indemnité, s'il s'avère que l'Utilisateur ne respecte pas les conditions prévues au présent article, et notamment en cas de vol, vandalisme, mise en danger d'autrui.

6.2 Modalités d'utilisation d'un Scooter

6.2.1 Modalités d'emprunt d'un Scooter

Le Service Scooter est uniquement accessible depuis un Smartphone via l'Application, le Site ne permettant que d'accéder à des présentations et informations sur le Service Scooter.

Pour disposer d'un Scooter, l'Utilisateur devra donc disposer d'un téléphone portable de type Smartphone ainsi que d'un accès à Internet lui permettant de télécharger puis d'utiliser l'Application.

Une fois l'Application installée sur son Smartphone, la création de son Compte effectuée et les fonctionnalités Bluetooth et de géolocalisation de son Smartphone activées, l'Utilisateur

pourra visualiser les Scooters disponibles à la location. L'Utilisateur pourra alors réserver un Scooter : cette réservation a pour effet d'empêcher l'utilisation du Scooter par un tiers, le temps que l'Utilisateur se rende à proximité immédiate du Scooter afin de procéder à son déverrouillage. Cette réservation peut être, au choix de l'Utilisateur, soit gratuite pour une durée de 15 minutes, soit onéreuse pour une durée supérieure à 15 minutes. Une réservation est effective, pour la durée choisie par l'Utilisateur, à compter de son déclenchement. Au terme de ce délai, si l'Utilisateur n'a pas déverrouillé le Scooter réservé, la réservation prend fin et le Scooter réapparaît comme disponible auprès des autres Utilisateurs. Lorsque l'Utilisateur a effectué une réservation gratuite de 15 minutes, et sauf s'il effectue une nouvelle réservation à titre onéreux, l'Utilisateur ne pourra refaire une réservation gratuite qu'au terme d'un délai de 60 minutes à compter de la réservation précédente expirée, n'ayant pas donné lieu à la location d'un Scooter.

Une fois à proximité du Scooter, l'Utilisateur pourra le déverrouiller grâce à l'Application. Pour ce faire, l'Utilisateur devra presser le bouton « Déverrouiller » affiché en bas de son écran puis pointer le capteur de l'appareil photo qui équipe son Smartphone vers le QR code situé sur le guidon du Scooter.

Pour déverrouiller le Scooter, et à défaut de pouvoir lire le QR code avec succès, qu'elle qu'en soit la raison, l'Utilisateur peut également choisir de saisir manuellement, dans l'Application, le numéro de la plaque d'immatriculation du Scooter.

Si l'Utilisateur détient du crédit sur son Compte, a préalablement accepté les CGAU, et sous réserve de disponibilité du réseau télécom permettant la connexion entre l'Application et le Scooter, ce dernier s'allume et le porte-bagage à l'arrière du Scooter se déverrouille automatiquement. L'Utilisateur doit alors suivre scrupuleusement les indications s'affichant sur son Smartphone. Il devra notamment s'équiper avec :

- un des casques homologués, propriété de la Société et mis à disposition de l'Utilisateur, situé à l'intérieur du porte-bagage du Scooter. L'Utilisateur est tenu de vérifier, lors de l'accès au Scooter, la présence du casque ; à défaut de présence du casque dans le porte-bagage, il devra en avvertir immédiatement la Société via l'outil prévu à cet effet dans l'Application et s'engage à ne pas utiliser le Scooter sans port d'un casque homologué ;
- une paire de gants, non fournie par la Société mais dont l'Utilisateur doit disposer obligatoirement dans le cadre de l'utilisation du Service Scooter.

L'Utilisateur reconnaît le caractère essentiel des équipements de sécurité mentionnés ci-dessus dans le cadre de l'utilisation du Scooter, et s'engage par conséquent à s'équiper conformément aux présentes CGAU et aux articles R.431-1 à R.431-11 du Code de la Route. L'obligation de se vêtir de l'équipement réglementaire adéquat relevant de son entière responsabilité, l'Utilisateur ne pourra engager la responsabilité de la Société en cas de dommages, verbalisation ou autres préjudices de toute nature en relation avec un défaut (total ou partiel) de port de l'équipement obligatoire.

Une fois l'ensemble des instructions ci-dessus dûment respectées, l'Utilisateur pourra alors utiliser le Scooter.

Un délai de trois (3) minutes est imposé à l'Utilisateur entre deux Sessions.

6.2.2 Modalités de verrouillage d'un Scooter pendant la location (« Arrêt temporaire »)

Dans le cadre de l'utilisation d'un Scooter hors Abonnement, il est possible de verrouiller le Scooter en cours de location. Le Scooter est alors éteint mais la Session continue à être décomptée et facturée.

Pour verrouiller son Scooter en cours de location, l'Utilisateur doit se rendre sur l'Application et appuyer sur le bouton « Arrêt temporaire ». Le Scooter est alors éteint mais reste disponible pour le seul Utilisateur. Ultérieurement, l'Utilisateur pourra alors librement reprendre le Scooter précédemment verrouillé en appuyant sur le bouton « Reprendre la course », et poursuivra ainsi sa Session entamée antérieurement au verrouillage du Scooter. L'Utilisateur sera alors facturé pour toute la durée de sa Session, arrêt temporaire compris, jusqu'à restitution du Scooter conformément à l'article 6.2.3 des CGAU.

L'Utilisateur peut effectuer un ou plusieurs verrouillages de Scooter (Arrêt temporaire) durant une même Session.

6.2.3 Modalités de restitution d'un Scooter

Pour restituer le Scooter, l'Utilisateur devra déposer son Scooter dans la Zone de Couverture, au niveau des emplacements pour deux-roues motorisés signalés sur l'Application. L'Utilisateur, pour clôturer sa Session, devra alors ranger le casque homologué dans le porte-bagage, puis refermer correctement ce dernier, et enfin indiquer la fin de sa Session dans l'Application en appuyant sur le bouton « Fin de course ». La bonne exécution de l'ensemble de ces étapes entraînera l'arrêt du Scooter.

Si un Scooter n'est pas garé au niveau des emplacements pour deux-roues motorisés signalés sur l'Application, il sera alors considéré comme mal positionné et des pénalités pourront s'appliquer, conformément à l'article 11.1.2 des CGAU.

Lors de sa restitution, l'Utilisateur s'engage à stationner le Scooter d'une manière discrète, qui n'entrave pas la circulation piétonne ou routière, qui préserve le Scooter de tout dégât éventuel et qui permette à tout autre utilisateur suivant de prendre le Scooter en location.

6.2.4 Restriction à l'utilisation du Service Scooter

L'accès au Service Scooter est interdit aux personnes ne répondant pas à l'ensemble des conditions définies à l'article 4.2.1 des présentes CGAU.

Les identifiants et mots de passe sont strictement personnels, il est donc interdit à l'Utilisateur de prêter, louer ou céder ses identifiants et/ou mots de passe permettant l'accès au Service Scooter.

L'Utilisateur est autorisé à utiliser le Scooter conformément aux CGAU et pour un usage privé et raisonnable, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable, en particulier les dispositions du Code de la Route ;
- toute utilisation en relation avec une activité illégale, immorale ou contraire aux bonnes mœurs ;
- toute utilisation du Scooter pouvant mettre en péril l'Utilisateur ou des tiers, notamment sous l'empire de l'alcool ou de drogues ;
- toute utilisation dans le cadre d'une manifestation sportive (épreuves, démonstrations, courses, compétitions ou leurs essais)
- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le Scooter ;
- toute utilisation du Scooter de façon irréfléchie ou dangereuse ;
- toute utilisation visant au tractage, remorquage ou dépannage d'un véhicule ou autre objet ;
- toute utilisation à des fins ou dans un cadre professionnel ;

- toute utilisation dans le cadre d'une prestation de transport de voyageur à titre onéreux, même occasionnel ;
- toute utilisation du Scooter par une personne autre que l'Utilisateur ;
- tout stationnement du Scooter dans des espaces privés (intérieurs de propriétés privées, de copropriétés, jardins ou cours privées, etc ...);
- le transport de plus d'un (1) passager ;
- le transport dans le porte-bagage d'une charge supérieure à 4 kg ;
- le transport de quelque animal que ce soit, de quelque façon que ce soit ;
- le transport de tout élément/objet illégal ou dangereux ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du Scooter ;
- tout acte ou tentative de forçage, crochetage, modification ou réparation du Scooter de quelque manière que ce soit ;
- tout ajout d'accessoire(s) ou de tout autre objet sur le Scooter ;
- tout verrouillage du Scooter autrement que de la manière indiquée aux CGAU ou l'absence de verrouillage ;
- et plus généralement, toute utilisation anormale d'un Scooter.

Le Scooter ne peut supporter une charge totale supérieure à 150 kg.

Outre l'application des Pénalités définies à l'article 11.1.2 des présentes, la Société se réserve le droit de résilier le Compte de l'Utilisateur de plein droit et sans indemnité, s'il s'avère que l'Utilisateur ne respecte pas les conditions prévues au présent article, et notamment en cas de vol, vandalisme, mise en danger d'autrui.

6.2.5 Procédure à suivre en cas d'accident

Si l'Utilisateur a un accident avec le Scooter durant sa location :

- il doit, prioritairement et en cas de besoin, contacter immédiatement les services de secours (SAMU : 15, pompiers : 18, numéro d'appel d'urgence : 112) et de Police (17) ou de Gendarmerie.
- il doit également, sauf s'il n'est pas en mesure de le faire :
 - s'équiper du gilet de sécurité qui est mis à sa disposition dans le porte-bagage du Scooter,
 - prendre toutes mesures utiles et nécessaires pour limiter la gêne ou le danger éventuel causé par le Scooter accidenté aux autres usagers de la voie publique,
 - contacter la Société au numéro suivant : +33 9 74 59 32 52 (prix d'un appel local),
 - rester à proximité du Scooter jusqu' à sa prise en charge par les services de dépannage, étant rappelé que la priorité demeure que l'Utilisateur se mette lui-même en sécurité,
 - rédiger lisiblement, même en cas de seuls dégâts matériels n'impliquant aucun tiers, un constat amiable d'accident (dont un exemplaire vierge est présent dans le porte-bagage du Scooter) détaillant les circonstances de l'accident, contresigné par le ou les conducteurs du ou des autres véhicules impliqués dans l'accident,
 - transmettre le constat amiable d'accident par courrier postal et courriel, dans les plus brefs délais et au maximum dans les 48 heures après la survenance du sinistre, à l'adresse suivante : Indigo Mobilités – Service Client – Immeuble Ile de France, Bâtiment A, 4 place de la Pyramide - TSA 43214 - 92919 LA DEFENSE Cedex, et par courriel à : indigoweel@group-indigo.com,
 - fournir au Service Client les circonstances exactes de l'accident,
 - collaborer avec la Société et son assureur, en fournissant des informations exactes et sincères.

Article 7 – Dysfonctionnements du Vélo ou Scooter

Dans le cadre de l'utilisation des Services Vélo ou Scooter, il est demandé à l'Utilisateur d'effectuer une inspection visuelle du Vélo ou Scooter, préalablement à son déverrouillage.

Si l'Utilisateur découvre un dysfonctionnement après que le Vélo ou Scooter ait été déverrouillé, il dispose de trois (3) minutes pour le verrouiller de nouveau. Dans cette situation, si l'Utilisateur :

- signale le problème sur l'Application,
- et respecte le délai de trois (3) minutes,

il ne sera pas facturé pour cette Session.

Si l'Utilisateur découvre un dysfonctionnement au cours de l'utilisation du Service, il doit rapporter le Vélo ou Scooter dans la Zone de Couverture, sur l'un des emplacements pour deux-roues motorisés signalés sur l'Application et le verrouiller. L'Utilisateur est alors invité à signaler le problème sur l'Application.

La Société demande à l'Utilisateur de ne pas conduire le Vélo ou le Scooter si un dysfonctionnement est identifié, compte-tenu du risque potentiel qu'il représente pour lui-même, les autres usagers du Service et les tiers.

Article 8 – Responsabilités et déclarations de l'Utilisateur

8.1 Dispositions générales

L'Utilisateur s'engage à avoir une utilisation normale et privative des Services. A ce titre, l'Utilisateur s'engage notamment à utiliser les Services en personne, de manière prudente, diligente et avisée, et dans le respect des CGAU et du Code de la Route.

L'Utilisateur assume la garde du Vélo ou Scooter qu'il a loué. Il devra éviter sa dégradation, sa destruction ou sa disparition. Il devra le restituer dans le même état que lorsqu'il l'a déverrouillé en début de Session, à l'exception de l'usure normale inhérente à son utilisation.

L'Utilisateur s'engage à retirer et restituer le Vélo ou Scooter dans le cadre des périodes et durées d'utilisation prévues aux présentes CGAU. L'Utilisateur accepte par avance que tout manquement à cette obligation donnera droit à l'application par la Société d'une pénalité forfaitaire dont le montant définitif est fixé selon les termes et modalités prévues à l'article 11.1 des CGAU.

En cas de constatation de l'utilisation d'un Vélo ou Scooter contraire aux dispositions des CGAU, l'Utilisateur s'engage à restituer le Vélo ou Scooter à tout moment, à la première demande de la Société ou de ses représentants.

L'Utilisateur s'engage à signaler dans les plus brefs délais au Service Clients la perte ou le vol du Vélo ou Scooter, ou tout autre problème relatif au Vélo ou Scooter, au maximum dans les 24 heures suivant la survenance de l'événement, le Vélo ou Scooter restant en tout état de cause sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution. Le signalement de tout problème relatif au Vélo ou Scooter peut également être effectué via l'Application.

L'Utilisateur demeure seul responsable de tous les objets qu'il transporte dans le cadre de l'utilisation des Services.

Enfin, l'Utilisateur est seul responsable de la mise à jour de ses coordonnées personnelles et des conséquences dommageables que pourrait entraîner l'absence de communication de toute modification y afférant.

8.2 Responsabilités et déclarations dans le cadre du Service Vélo

L'Utilisateur déclare être en mesure d'utiliser un Vélo, avoir au moins 16 ans et avoir une condition physique adaptée à la pratique du Vélo.

Le Vélo étant placé sous la responsabilité de l'Utilisateur, il lui est recommandé de procéder, préalablement à l'utilisation effective du Vélo, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et notamment :

- la bonne fixation de la selle, des pédales, des garde-boues et du panier;
- le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage;
- le bon état général du cadre et des pneumatiques.

Dans le cas contraire, l'Utilisateur doit signaler tout incident sur l'Application, et/ou auprès du Service Clients.

Il est en outre recommandé à l'Utilisateur:

- d'adapter sa distance de freinage voire de renoncer à l'usage du Vélo en cas d'intempéries (pluie, neige, verglas, brouillard);
- d'effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie;
- de porter un casque homologué et des vêtements adaptés;
- de limiter le transport d'objets lourds ou encombrants dans le panier avant du Vélo, la charge totale de ce panier ne devant en tout état de cause pas être supérieure à 5 kg.

En outre, l'Utilisateur s'engage, dans le cadre de l'utilisation du Service et de l'usage du Vélo, à respecter scrupuleusement et sans réserve les dispositions du Code de la Route.

L'Utilisateur est seul et entier responsable des dommages causés par l'utilisation faite du Vélo pendant une Session, y compris lorsque celle-ci excède la Durée d'Utilisation Continue Autorisée en cas de restitution tardive par l'Utilisateur.

Les parents ou représentants légaux de tout mineur inscrit au Service, seront tenus responsables de tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du Service.

Toute Session supérieure à la Durée d'Utilisation Maximum Autorisée est considérée comme un cas de disparition du Vélo jusqu'à ce que ce dernier soit retrouvé, et pourra donner lieu à des pénalités dans les conditions de l'article 11.1.1 des CGAU.

En cas de disparition du Vélo qu'il utilise, l'Utilisateur a l'obligation de signaler cette disparition au Service Clients dans les 24 heures suivant l'ouverture de la Session et de déposer, dans les 48 heures auprès des services de police, une plainte pour vol du Vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité jusqu'à la communication au Service Clients d'une copie dudit dépôt de plainte.

En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le Vélo, l'Utilisateur a l'obligation de signaler les faits dans les plus brefs délais auprès du Service Clients. Le Vélo reste sous sa responsabilité jusqu'à son verrouillage et sa restitution dans la Zone de Couverture, sur l'un des espaces de stationnement signalés sur l'Application.

8.3 Responsabilités et déclarations dans le cadre du Service Scooter

L'Utilisateur déclare être en mesure d'utiliser un Scooter, avoir au moins 18 ans et plus généralement réunir l'ensemble des conditions définies à l'article 4.2.1 des CGAU.

Le Scooter étant placé sous la responsabilité de l'Utilisateur, il lui est recommandé de procéder, préalablement à l'utilisation effective du Scooter, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et notamment :

- la présence, dans le topcase, des casques homologués mis à disposition par la Société et des documents d'identification du Scooter (carte grise, assurances, etc ...) ;
- la bonne fixation de la selle, du guidon, du rétroviseur et du topcase ;
- le bon fonctionnement des freins et de l'éclairage;
- le bon état général du Scooter et des pneumatiques.

Dans le cas contraire, l'Utilisateur doit signaler tout incident sur l'Application, et/ou auprès du Service Clients.

Il est en outre recommandé à l'Utilisateur :

- d'adapter sa distance de freinage voire de renoncer à l'usage du Scooter en cas d'intempéries (pluie, neige, verglas, brouillard);
- de limiter le transport d'objets lourds ou encombrants dans le topcase à l'arrière du Scooter, la charge totale de ce topcase ne devant en tout état de cause pas être supérieure à 4 kg.

En outre, l'Utilisateur s'engage, dans le cadre de l'utilisation du Service et de l'usage du Scooter, à respecter scrupuleusement et sans réserve les dispositions du Code de la Route.

A ce titre, l'Utilisateur s'engage notamment :

- à porter les équipements obligatoires pour la conduite du Scooter, étant rappelé que les gants (dont le port est obligatoire) ne sont pas fournis par la Société et qu'il appartient à l'Utilisateur d'en disposer. La Société recommande, outre le fait de revêtir les équipements obligatoires, d'adapter sa tenue vestimentaire à la pratique du Scooter.
- à ne pas faire usage de son téléphone, fumer, manger ou boire lors de la conduite du Scooter.

L'Utilisateur est seul et entier responsable des dommages causés par l'utilisation faite du Scooter pendant une Session, y compris lorsque celle-ci excède la Période de Disponibilité prévues aux CGAU, en cas de restitution tardive par l'Utilisateur.

En cas de disparition du Scooter qu'il utilise, l'Utilisateur a l'obligation de signaler cette disparition au Service Clients dans les 24 heures suivant l'ouverture de la Session et de déposer, dans les 48 heures auprès des services de police, une plainte pour vol du Scooter demeurant sous sa pleine et entière responsabilité jusqu'à la communication au Service Clients d'une copie dudit dépôt de plainte.

En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le Scooter, l'Utilisateur a l'obligation de signaler les faits dans les plus brefs délais auprès du Service Clients et conformément aux dispositions de l'article 6.2.5 des présentes. Le Scooter reste sous sa responsabilité jusqu'à son verrouillage et sa restitution dans la Zone de Couverture, sur l'un des espaces de stationnement signalés sur l'Application.

Article 9 - Assurances

9.1 Dans le cadre du Service Vélo

L'Utilisateur déclare avoir souscrit et être titulaire d'une assurance de responsabilité civile en vigueur qui garantit les conséquences de l'utilisation du Vélo, cette assurance de responsabilité civile devant le couvrir pour tout dommage causé par l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du Service.

9.2 Dans le cadre du Service Scooter

Durant la durée d'utilisation du Scooter, l'Utilisateur bénéficie de l'assurance souscrite par la Société comportant des garanties Responsabilité Civile et individuelle conducteur et passager.

Le coût de l'assurance est pris en compte dans le coût de la location du Scooter.

9.2.1 Assurance Responsabilité Civile

9.2.1.1 En procédant à la location d'un Scooter, l'Utilisateur dispose d'une assurance en responsabilité civile obligatoire conformément aux articles L.211-1 à L.211-8 du Code des Assurances, dont le coût est inclus dans le prix de la location.

9.2.1.2 L'assurance en responsabilité civile prend en charge les dommages corporels causés à des tiers par l'Utilisateur, sans limitation de montant.

9.2.1.3 Sont exclus de la garantie :

- les dommages survenus au cours d'épreuves, courses, compétitions ou leurs essais, soumis par la réglementation en vigueur à l'autorisation préalable des Pouvoirs Publics,
- les dommages causés ou subis par le Scooter lors de transports de sources de rayonnements ionisants destinées à être utilisées hors d'une installation nucléaire, dès lors que ces sources ont provoqué ou aggravé le sinistre,
- les dommages causés ou subis par le Scooter lors de transports de matières inflammables, explosives, corrosives ou comburantes, si ces matières ont provoqué ou aggravé le sinistre,
- les dommages subis par :
 - le conducteur,
 - les auteurs ou complices du vol du Scooter à l'occasion d'un accident dans lequel il est impliqué,
- les dommages causés aux marchandises et objets transportés par le Scooter, à l'exception des détériorations des vêtements des passagers, résultant d'un accident corporel,
- les dommages atteignant les immeubles, choses ou animaux loués ou confiés au conducteur du Scooter à n'importe quel titre,
- le paiement des amendes et de toute sanction pénale.

9.2.2 Garantie Individuelle conducteur et passager

9.2.2.1 Objet de la garantie

L'Utilisateur et son passager éventuel, en leur qualité respective de conducteur et passager du Scooter, disposent d'une garantie individuelle conducteur et passager, dont le coût est inclus dans le prix de la location. Cette couverture a pour objet d'indemniser l'Utilisateur et son passager éventuel pour les dommages corporels qu'ils pourraient subir.

9.2.2.2 Champ d'application de la garantie

En cas d'accident de la circulation, engageant la responsabilité du conducteur du Scooter ou si le responsable n'est pas identifié, dans lequel le Scooter est impliqué, la victime (conducteur ou passager du Scooter) ou ses ayants droit en cas de décès, sont indemnisés de tous les préjudices résultant des dommages corporels subis.

L'indemnité est calculée selon les règles du droit commun en France, à savoir les règles habituellement retenues par les juridictions françaises en matière d'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation, quel que soit le lieu du sinistre, dans la limite de 150000 euros.

L'indemnité s'entend après déduction des prestations de caractère indemnitaire versées ou dues par les organismes sociaux, l'employeur, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires, ou tous autres tiers payeurs visés à l'article 29 de la Loi du 5 juillet 1985.

En cas de décès, la présente garantie s'applique à la réparation du préjudice subi par les ayants-droit de la victime, calculé selon les règles du droit commun en France, et dans la limite de 150000 euros.

Une franchise de 11% s'applique sur le seul poste de préjudice « Atteinte permanente à l'Intégrité Physique et Psychique », les autres postes de préjudice sont donc indemnisés sans franchise. Aucune indemnité ne sera versée au titre du poste de préjudice « Atteinte permanente à l'Intégrité Physique et Psychique » si le taux déterminé est inférieur ou égal à 11%.

9.2.2.3 Exclusion de la garantie

Sont exclus de la garantie les préjudices corporels résultant :

- des dommages survenus au cours d'épreuves, courses, compétitions ou leurs essais, soumis par la réglementation en vigueur à l'autorisation préalable des Pouvoirs Publics,
- des dommages causés ou subis par le Scooter lors de transports de sources de rayonnements ionisants destinées à être utilisées hors d'une installation nucléaire, dès lors que ces sources ont provoqué ou aggravé le sinistre,
- des dommages causés ou subis par le Scooter lors de transports de matières inflammables, explosives, corrosives ou comburantes, si ces matières ont provoqué ou aggravé le sinistre,
- des dommages corporels résultant :
 - du suicide ou de la tentative de suicide,
 - de la participation à des paris, rixes, défis, agressions sauf cas de légitime défense,
- des dommages corporels lorsque le conducteur se trouvait lors du sinistre sous l'empire d'un état alcoolique tel que défini par la réglementation en vigueur ou encore sous l'effet de stupéfiants non-prescrits médicalement,
- des dommages subis alors que le conducteur et/ou son passager n'a pas respecté les conditions de sécurité exigées par la réglementation en vigueur relative au port du casque homologué et/ou des gants.

Article 10 – Conditions financières

Le prix des Services Vélo ou Scooter comprend le prix de l'Abonnement éventuellement souscrit par l'Utilisateur et/ou le prix de son utilisation sous forme de Sessions qui est variable en fonction de la durée des Sessions, calculé comme indiqué dans les CGAU.

Les tarifs sont indiqués dans l'Application et/ou sur le Site avant la souscription d'un abonnement ou l'ouverture d'une Session, ainsi que sur une fiche tarifaire disponible sur l'Application ou le Site.

10.1 Modalités de paiement

L'Utilisateur doit impérativement fournir au moment de la création de son Compte, et conserver jusqu'à la suppression de son Compte, une Carte valide.

Il doit utiliser cette Carte pour créditer son Compte d'un montant minimum puis pour le recrediter au fur et à mesure du débit du prix correspondant aux Sessions, en retenant l'un des montants proposés par l'Application, ainsi que pour payer un Abonnement.

Pour pouvoir ouvrir une Session, l'Utilisateur doit disposer d'un solde nul ou créditeur sur son Compte, ou avoir souscrit à un Abonnement.

Tel qu'indiqué à l'article 5.1.1 des présentes CGAU, seules les Cartes bancaires des réseaux CB, Visa, MasterCard et American Express sont acceptées (à l'exception des cartes de paiement prépayées), et leur plafond de dépense autorisé doit permettre à la Société de débiter la Carte du montant des Abonnements, Sessions et autres coûts de toute nature dans le cadre du Service (tels que des pénalités).

Lors de la création de son Compte, l'Utilisateur consent et s'engage à ne pas annuler sa Carte sans fournir les coordonnées d'une nouvelle Carte valide, ainsi qu'à remplacer toute Carte invalide ou expirée par une Carte valide, faute de quoi le Compte ne permettra pas d'accéder au Service jusqu'à régularisation.

Si le montant figurant en début de Session sur le Compte de l'Utilisateur n'est pas suffisant pour acquitter le prix de la Session, la Société prélèvera immédiatement la différence sur la Carte de l'Utilisateur. Il en ira de même de toute Pénalité.

Sauf dérogation expresse et spécifique des présentes CGAU, d'une manière générale, la Société prélèvera toutes sommes dues par l'Utilisateur (en ce compris toutes pénalités et autres coûts de toute nature) par prélèvement direct sur la Carte de l'Utilisateur, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément.

En tout état de cause, et notamment si les prélèvements effectués tels qu'indiqués ci-dessus ne suffisaient pas à recouvrer l'intégralité des sommes dues par l'Utilisateur, la Société se réserve le droit et l'opportunité d'exercer tout recours ou action en vue de recouvrer le montant intégral de sa créance.

L'Utilisateur est informé que lors de l'enregistrement d'une Carte de paiement, la Société, via son prestataire de paiement STRIPE, effectuera une autorisation de paiement d'une valeur de zéro (0) ou un (1) euro toutes taxes comprises, valable pour une durée de sept (7) jours. Pour certaines cartes bancaires, le compte bancaire attaché pourra être temporairement débité par la banque de l'Utilisateur du montant forfaitaire d'un (1) euro toutes taxes comprises.

10.2 Sécurisation des paiements

La Société utilise les services de STRIPE, société spécialisée pour sécuriser les paiements en ligne effectués par Cartes.

Les paiements sont effectués via une interface de paiement sécurisée et certifiée PCI-DSS. La société prestataire s'engage à maintenir cette certification (ou toute certification équivalente, quelle que soit sa dénomination future) et est responsable de la sécurité des données des titulaires de Cartes qu'elle recueille ou, d'une manière ou d'une autre, stocke, traite ou transmet au nom et pour le compte de la Société.

L'Utilisateur est informé que les dispositions relatives à l'éventuelle utilisation frauduleuse de sa Carte sont celles résultant de la convention conclue entre l'Utilisateur et l'établissement financier émetteur de sa Carte.

Article 11 – Pénalités – Bonus/Malus - Parrainage

11.1 Pénalités

En cas de manquement de l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation des Services, l'Utilisateur sera redevable à la Société des sommes définies ci-après, dues à titre de pénalités (ci-après une « **Pénalité** »).

Le règlement d'une Pénalité due par l'Utilisateur à la Société s'effectuera conformément aux dispositions de l'article 10.1 des présentes CGAU.

11.1.1 Pénalités applicables dans le cadre du Service Vélo

La nature des évènements pouvant donner lieu à Pénalité dans le cadre du Service Vélo et le montant y afférent sont les suivants :

- stationnement d'un Vélo dans un espace privé (intérieur de propriété privée, de copropriété, jardin ou cour privative, etc ...): 50€.
- verrouillage du Vélo d'une manière autre que celle prévue aux présentes CGAU (tel que notamment la pose de chaîne, cadenas, antivol, cette liste n'étant pas limitative): 50€.
- restitution d'un Vélo hors Zone de Couverture signalée sur l'Application :
 - o restitution hors Zone de Couverture jusqu'à 5km : 15€,
 - o restitution hors Zone de Couverture à plus de 5km : 50€.
- vol, non restitution ou disparition du Vélo : 250€,
- dégradation du Vélo : refacturation des frais de réparation sur justifications, dans la limite d'un montant maximal de 250€ par Vélo.

11.1.2 Pénalités applicables dans le cadre du Service Scooter

La nature des évènements pouvant donner lieu à Pénalité dans le cadre du Service Scooter et le montant y afférent sont définis en Annexe 1 des présentes CGAU.

11.2 Bonus

Un système de bonus pourra être mis en œuvre dans le cadre des Services Vélo ou Scooter.

Certaines actions l'Utilisateur dans le cadre des Services pourront donner lieu à l'application d'un bonus au profit de l'Utilisateur.

Ce bonus viendra en augmentation du solde indiqué dans l'onglet « Mon Barème » de l'Application. L'Utilisateur pourra, à tout moment, consulter le détail de ses bonus via cet onglet.

Les conditions d'octroi et d'utilisation des bonus éventuels seront définies sur le Site et/ou l'Application.

11.3 Malus

En sus des Pénalités définies aux articles 11.1.1 et 11.1.2 ci-dessus, un système de malus pourra être mis en œuvre dans le cadre des Services Vélo ou Scooter.

Certaines actions ou inactions de l'Utilisateur dans le cadre des Services Vélo ou Scooter (tels que le stationnement en dehors de la Zone de Couverture, la dégradation volontaire d'un Vélo, le non-respect du code de la route, etc.) pourront donner lieu, en sus des Pénalités ci-dessus définies, à l'application d'un malus à l'encontre de l'Utilisateur.

Ce malus viendra en déduction du solde de crédit bonus de l'Utilisateur. L'Utilisateur pourra, à tout moment, consulter le détail de ses malus, via l'onglet « Mon Barème » de l'Application.

Les conditions et conséquences d'application des malus éventuels seront définies sur le Site et/ou l'Application.

11.4 Parrainage

Lorsqu'un Utilisateur titulaire d'un Abonnement recommande le Service Vélo à un tiers non-Utilisateur qui, ultérieurement, crée un Compte et souscrit un Abonnement annuel ou semestriel à l'aide du code d'invitation personnel, la Société offrira, dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de cette souscription, une gratification dont les modalités seront définies sur l'Application.

Lorsqu'un Utilisateur non-titulaire d'un Abonnement recommande les Services Vélo ou Scooter à un tiers non-Utilisateur qui, ultérieurement, crée un Compte et souscrit un Abonnement annuel ou semestriel à l'aide du code d'invitation personnel, la Société offrira, dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de cette souscription, une gratification dont les modalités seront définies sur l'Application.

Article 12 – Péages – Contraventions – Amendes – Délits

Dans le cadre du Service Scooter, l'Utilisateur est tenu de s'acquitter des péages, amendes, contraventions et procès-verbaux établis à son encontre et qui sont légalement à sa charge. Conformément au principe de personnalité des peines, l'Utilisateur est légalement responsable de toute infraction au Code de la Route, aux règles de stationnement et de circulation, à toute autre loi ou règlement en vigueur, et plus généralement de toute infraction pénale, civile ou administrative, survenue pendant l'utilisation du Service Scooter.

En particulier, lorsque l'Utilisateur gare le Scooter sur une place de stationnement payante, il devra personnellement s'acquitter du complet et parfait paiement de ce stationnement. En cas de défaut ou d'insuffisance de paiement, l'Utilisateur sera pleinement et exclusivement responsable et redevable de tout forfait de post-stationnement appliqué, ainsi que des frais de traitement de dossier y afférents, tels que définis en Annexe 1 des présentes CGAU.

Dans l'hypothèse où la Société recevrait un procès-verbal d'infraction, une mise en demeure ou une assignation mettant en cause un Scooter lors de sa location par l'Utilisateur, la Société indiquera aux autorités compétentes, dès sa réception et par application d'une obligation légale, l'identité de l'Utilisateur contrevenant. La Société facturera alors à l'Utilisateur une somme forfaitaire, telle que définie en Annexe 1 des présentes CGAU, au titre des frais de traitement occasionnés par cette procédure.

Article 13 – Suspension / Résiliation du Service

Un Abonnement au(x) Service(s) ne peut faire l'objet d'aucune résiliation de la part de l'Utilisateur, étant souscrit pour une période déterminée à l'avance, sauf pour les cas prévus à l'article 13.3 des CGAU.

13.1 Suspension du Service Scooter

La Société peut suspendre l'accès et l'utilisation du Service Scooter, sans préavis et sans que l'Utilisateur puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité, dans les cas spécifiquement définis aux présentes CGAU, et notamment dans son Annexe 1.

13.2 Résiliation de l'Abonnement pour faute d'un Utilisateur

Un Abonnement pourra être résilié de plein droit par la Société, en cas de :

- Carte expirée ou invalide,
- défaut de paiement partiel ou total de tout montant dû au titre des Services,
- fraude ou utilisation non-conforme d'un Vélo (par référence aux exclusions d'utilisation telles que définies à l'article 6.1.4 des CGAU).

Dans tous les cas de résiliation énoncés ci-dessus, l'Utilisateur sera redevable de la totalité des sommes de toute nature dues au titre de l'utilisation du Service.

La Société pourra mettre fin de plein droit à un Abonnement, et sans autre formalité, sept (7) jours calendaires après l'envoi d'un email ou d'un courrier de mise en demeure, invitant l'Utilisateur à régulariser sa situation, resté infructueux. A titre d'indemnité, la Société pourra exiger le paiement immédiat de toute somme restant due au titre du Service et, en tout état de cause, conserver toute somme déjà reçue à ce titre.

La Société se réserve le droit de recouvrer en justice le montant de sa créance.

La faculté de résiliation d'un Abonnement ouverte à la Société au titre du présent article n'est pas exclusive de son droit à appliquer d'éventuelles pénalités à l'Utilisateur, ce dernier droit pouvant être appliqué en complément de la résiliation pour faute d'un Abonnement, et conformément aux dispositions de l'article 11.1.1 des présentes CGAU.

La résiliation d'un Abonnement entraîne dans tous les cas la suppression du Compte de l'Utilisateur.

La Société se réserve le droit de suspendre toute nouvelle demande de souscription à un Abonnement pour tout Utilisateur dont un Abonnement a déjà été résilié pour impayé sans avoir régularisé sa situation.

13.3 Résiliation de l'Abonnement pour motifs légitimes

L'Utilisateur, ou l'un de ses ayants-droit, pourra résilier son Abonnement à tout moment, uniquement dans les cas listés ci-dessous, et devra accompagner sa demande de résiliation des pièces justificatives y afférentes:

- mutation professionnelle (attestation émanant de l'employeur),
- décès du Client (certificat de décès),
- perte d'emploi en contrat à durée indéterminée hors période d'essai (attestation pôle-emploi),

- changement de la résidence principale de l'Utilisateur dans une autre ville (déclaration sur l'honneur et justificatif de domicile).

La demande de résiliation pour motifs légitimes doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception avec les pièces justificatives correspondant à l'évènement en cause, à l'adresse suivante : Indigo Mobilités – Service Client – Immeuble Ile de France, Bâtiment A, 4 place de la Pyramide - TSA 43214 - 92919 LA DEFENSE Cedex.

Si la résiliation est effectuée dix (10) jours avant la fin du mois civil en cours, la résiliation sera effective le 1er jour du mois civil suivant. Si la résiliation est effectuée moins de dix (10) jours avant la fin du mois civil en cours, la résiliation sera effective le 1er jour du deuxième mois civil suivant.

Le prix qui aurait été trop perçu au titre de la période d'abonnement postérieure à la prise d'effet de la résiliation sera, après traitement de la demande dans un délai raisonnable, intégralement remboursé à l'Utilisateur ou en cas de décès à ses ayants-droit, sous réserve qu'il n'existe aucune action en cours dans le cadre d'un manquement au Service.

Article 14 – Réclamations

Toutes demandes d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doivent être adressées au Service Clients via les rubriques Contactez-Nous du Site ou de l'Application, par email à l'adresse indigoweel@group-indigo.com ou par courrier à l'adresse suivante : Indigo Mobilités – Service Client – Immeuble Ile de France, Bâtiment A, 4 place de la Pyramide - TSA 43214 - 92919 LA DEFENSE Cedex.

Article 15 – Médiation

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, l'Utilisateur est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

L'Utilisateur devra au préalable avoir saisi le Service Clients INDIGO® weel d'une réclamation écrite.

L'Utilisateur devra introduire sa demande auprès du médiateur du CNPA, domicilié au 50, Rue Rouget de Lisle 92158 Suresnes Cedex et pouvant être contacté par courrier électronique à l'adresse suivante : mediateur@mediateur-cnpa.fr.

Les modalités de saisine sont plus amplement disponibles sur son site à l'adresse suivante : <http://www.mediateur-cnpa.fr/>, sous réserve du respect des conditions de recevabilité de sa demande et dans un délai inférieur à un (1) an à compter de sa réclamation écrite auprès du Service Clients.

Article 16 – Propriété Intellectuelle

Le Site et l'Application sont des œuvres de l'esprit protégées par le droit de la propriété intellectuelle. Le Site et l'Application dans leur ensemble et chacun des éléments qui les composent (tels que textes, bases de données, arborescences, logiciels, animations, images, photographies, illustrations, schémas, logos, sons, musiques) sont la propriété exclusive de la

Société et/ou d'autres sociétés du Groupe auquel elle appartient qui sont est seules habilitées à faire valoir les droits de propriété intellectuelle y afférents, ainsi que les droits spécifiques du producteur de base de données. En conséquence, en application des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et des conventions internationales, il est interdit de représenter, reproduire, modifier, publier, adapter, exploiter tout ou partie du Site ou de l'Application, ou des éléments qui le composent, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit à d'autres fins que pour l'usage personnel et privé de l'Utilisateur dans un but non commercial sans l'autorisation préalable et écrite de la Société. La violation de ces dispositions expose l'Utilisateur aux sanctions prévues tant par le Code de la Propriété Intellectuelle et le Code Pénal au titre notamment de la contrefaçon de droit d'auteur et de droit des marques, qu'à celles prévues par le Code Civil en matière de responsabilité civile.

Les marques, logos et noms de domaine qui apparaissent sur le Site et l'Application sont la propriété exclusive de la Société et/ou d'autres sociétés du Groupe auquel elle appartient. Toute reproduction ou utilisation de ces marques ou noms de domaine, de quelque manière et à quelque titre que ce soit, sont interdites.

La création de liens hypertextes vers le Site ou l'Application ne peut être faite qu'avec l'autorisation écrite et préalable de la Société, laquelle si elle est accordée peut être révoquée à tout moment et sans indemnité.

Article 17 – Données à caractère personnel

Au titre du présent article, le terme « Données Personnelles » désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, etc ...

En créant un Compte, l'Utilisateur consent à la collecte et au traitement de ses Données Personnelles par la Société ou tout prestataire désigné, conformément à l'ensemble de la réglementation applicable en matière de protection de données personnelles, notamment aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), de la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée notamment par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, ainsi que de la loi "pour la confiance dans l'économie numérique" n° 2004-575 du 21 juin 2004.

La Société est le responsable de traitement des Données Personnelles collectées dans le cadre des Services.

En tout état de cause, la Société s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur relatifs à la protection de la vie privée.

Les Données Personnelles recueillies par la Société auprès de l'Utilisateur sont strictement nécessaires à la gestion et l'exécution des Services (facturation, paiement, accès aux Vélos, service clientèle, etc ...). Dans ce cadre, l'Utilisateur accepte que certaines informations collectées le concernant puissent faire l'objet d'un traitement dans un pays situé hors Union Européenne, la Société s'attachant à prendre des mesures appropriées pour maintenir un niveau optimal de confidentialité et de sécurité des Données Personnelles de l'Utilisateur, en exigeant notamment de tous ses sous-traitants et prestataires qu'ils mettent en œuvre toute mesure technique et organisationnelle appropriée, de façon continue, pour sécuriser les Données Personnelles de l'Utilisateur et lui assurer le même niveau de protection que celui exigé par la réglementation française et communautaire sur les Données Personnelles.

L'Utilisateur accepte que ses Données Personnelles soient stockées, traitées et transférées par la Société à ses sous-traitants ou prestataires pour les besoins précités, qui ne pourront y accéder que dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les Données Personnelles recueillies permettent également à la Société de faire part à l'Utilisateur d'offres promotionnelles ou de l'informer de nouveaux services, si l'Utilisateur a préalablement accepté de recevoir de telles communications au moment de la création de son Compte ou au cours de l'utilisation du Service.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, dans sa dernière version modifiée en vigueur, et au Règlement Général sur la Protection des Données, l'Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité des Données Personnelles le concernant, ainsi qu'un droit de limitation des traitements que la Société opère en relation avec ses Données Personnelles, qu'il peut exercer :

- par écrit à l'adresse suivante : Indigo Mobilités – Service Clients – Immeuble Ile de France, Bâtiment A, 4 place de la Pyramide - TSA 43214 - 92919 LA DEFENSE Cedex ;
- ou par courriel à : indigoweel@group-indigo.com.

Pour une information complète sur le traitement de ses Données Personnelles, l'Utilisateur est invité à consulter la [Politique de Confidentialité et de Protection des Données Personnelles](#), dans laquelle sont précisés :

- les typologies de Données Personnelles collectées ;
- les durées de conservation de ces Données Personnelles par la Société ;
- les finalités des traitements de Données Personnelles ;
- les destinataires auxquels sont transmises les Données Personnelles ;
- les droits de l'Utilisateur en matière de traitement de ses Données Personnelles ;
- des informations concernant la politique de gestion des cookies par la Société.

Article 18 – Archivage – Preuve- Historique

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la Société et/ou de ses sous-traitants ou prestataires dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme les preuves des communications, de l'utilisation du Service et des paiements intervenus entre la Société et l'Utilisateur. La Société archive les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle, conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil, et pouvant être produit à titre de preuve pendant le temps des garanties commerciales des achats des Services, et les rend disponibles via le compte personnel de l'Utilisateur dans l'Application et sur le Site pendant un (1) an à compter de leur émission.

Article 19 – Droit applicable / Règlement des litiges

Les CGAU, le Contrat ainsi que toutes relations entre la Société et l'Utilisateur sont soumises au droit français.

Tout différend lié à la formation, l'interprétation et/ou à l'exécution du Contrat doit, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables. A défaut de résolution à l'amiable, l'une ou l'autre des parties aura la faculté de soumettre le différend à l'appréciation des tribunaux compétents du ressort dans lequel se trouve la résidence habituelle de l'Utilisateur ou du lieu où la violation aurait été commise.

Article 20 – Dispositions diverses

20.1 Date d'effet et modification des CGAU

Les CGAU sont applicables à compter du 26/10/2018 et s'appliquent pour toute utilisation des Services à compter de cette date. La Société se réserve le droit de modifier les CGAU à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications ne seront applicables qu'aux opérations effectuées postérieurement à ces modifications.

20.2 Absence de renonciation

Le fait que la Société ne se prévale pas, à un moment donné, d'une des dispositions des CGAU, ne pourra être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions.

20.3 Force majeure

Tout cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français, y-compris l'interruption des moyens de télécommunications, suspend les obligations prévues aux CGAU affectées par le cas de force majeure et exonère de toute responsabilité la Partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. L'Utilisateur supportera donc toutes les conséquences pécuniaires résultant de la survenance d'un cas de force majeure affectant l'exécution des obligations de la Société. Cette dernière ne sera pas tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli aux dispositions des CGAU, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution résulte d'un cas de force majeure.

20.4 Site et Application

La Société ne garantit pas que le Site ou l'Application seront exempts d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés, ni que le Site ou l'Application fonctionneront sans discontinuité, pannes ou interruptions, ni encore qu'ils sont compatibles avec le matériel ou la configuration particulière de l'Utilisateur. La Société n'est en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers. Elle ne pourra voir sa responsabilité engagée à raison de dommages prévisibles ou imprévisibles, matériels ou immatériels (incluant la perte de profits ou d'opportunité), découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site ou l'Application et plus largement les Services.

L'Utilisateur connaît les caractéristiques et les limites des réseaux de communications électroniques, en particulier leurs performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

En tout état de cause, la Société ne sera en aucun cas responsable en cas de perte ou panne du Smartphone de l'Utilisateur, empêchant la connexion au Site et/ou à l'Application, y compris en cours de location d'un Vélo ou d'un Scooter.

20.5 Sites tiers

Le Site ou l'Application peuvent inclure des liens vers d'autres sites ou d'autres sources Internet. Dans la mesure où la Société ne peut contrôler ces sites et ces sources externes, elle ne peut être tenue pour responsable de la mise à disposition de ces sites et sources externes, et décline ainsi toute responsabilité quant aux contenus, publicités, produits, services ou tout

autre matériel disponible sur ou à partir de ces sites ou sources externes. Ces liens sont fournis uniquement dans le but de faciliter les recherches d'information de l'Utilisateur.

ANNEXE 1

RECAPITULATIF DES PENALITES APPLICABLES DANS LE CADRE DU SERVICE SCOOTER

TYPE DE MANQUEMENTS OU INCIDENTS	PENALITES – SANCTIONS
Vol du Scooter	Pénalité de 800€.
Restitution du Scooter dans un espace privé non accessible au public	<p>La restitution du Scooter dans un espace privé non accessible au public sera facturé 7€ par heure à compter de la fin de sa location (y compris pendant les heures d'indisponibilité du Service) jusqu'au dépôt du Scooter dans une zone accessible au public au sein de la Zone de Couverture.</p> <p>+ 150€ de pénalité si, au-delà de 24 heures à compter de la restitution fautive, la Société doit organiser le rapatriement du Scooter dans un espace accessible au public à l'intérieur de la Zone de Couverture.</p> <p>+ Suspension immédiate de l'accès et de l'utilisation du Service.</p>
Non-respect par l'Utilisateur de ses obligations détaillées aux Articles 6.2.4 et 8.3	<p>En cas de sinistre (responsable ou non responsable), une pénalité de 3000 € sera appliquée si le conducteur n'est pas l'Utilisateur ayant loué le véhicule.</p> <p>+ Suspension immédiate de l'accès et de l'utilisation du Service.</p>
Défaut de Paiement Non-paiement des sommes dues à la Société par l'Utilisateur.	<p>Suspension de l'accès au Service jusqu'au paiement des sommes dues.</p> <p>Les frais engagés par la Société au titre du recouvrement de sa créance seront à la charge de l'Utilisateur.</p>
Panne de batterie survenant en dehors de la Zone de Couverture due à la négligence de l'Utilisateur et entraînant l'intervention de la Société ou d'un dépanneur mandaté par la Société.	<p>Prix de la location</p> <p>+ Frais de rapatriement du Scooter au sein de la Zone de Couverture ou à l'atelier de la Société :</p> <p>*150€ du lundi au vendredi de 9h à 18h. *250€ en dehors de ces horaires. *350€ si la panne a eu lieu en dehors de la Ville de Toulouse (intra-muros).</p>
Perte, vol ou dégradation du Casque	100 €

<p>Non-respect par l'Utilisateur de la procédure définie en 6.2.5</p>	<p>Facturation de 300€ en cas de rapatriement du Scooter. Frais de gestion du dossier : 100€.</p> <p>+ Suspension immédiate de l'accès et de l'utilisation du Service.</p>
<p>Omission ou inexactitude des renseignements fournis par l'Utilisateur au moment de la création ou de l'ajout d'un Compte Service Scooter, susceptible de causer un préjudice de quelque nature à la Société, notamment en matière d'assurances.</p>	<p>Suspension immédiate de l'accès et de l'utilisation du Service</p> <p>+ possibilité pour la Société de déclencher toute action ou recours de nature à obtenir la réparation intégrale de son préjudice.</p>
<p>Enlèvement du Scooter en fourrière ou par les services de Police dû à un stationnement non-autorisé.</p>	<p>Facturation au dernier Utilisateur ayant stationné le Scooter :</p> <p>*Des frais de rapatriement du Scooter au sein de la Zone de Couverture ou à l'atelier de la Société : 200€</p> <p>*Du paiement de l'amende et des frais d'enlèvement.</p> <p>*Des frais de traitement de dossier : 15€</p> <p>*Du montant de la location éventuellement en cours jusqu'au retour du Scooter au sein de la Zone de Couverture ou dans l'atelier de la Société.</p>
<p>Contraventions Infraction de quelque nature au titre d'un non-respect du Code de la Route ou de la réglementation sur le stationnement ou la circulation des deux-roues motorisés.</p>	<p>La Société redirigera la contravention vers l'Utilisateur mis en cause, qui devra s'en acquitter directement auprès du service de paiement des amendes. L'Utilisateur se verra également facturer 15€ de frais de traitement de dossier.</p> <p>+ Suspension immédiate de l'accès et de l'utilisation du Service pour une durée de 6 mois, à compter de 2 contraventions sur une période de 12 mois flottants.</p>

Fin des Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation des Services INDIGO®weel